

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819, rue Roy Est, Montréal, QC H2L 1E4; tél.: (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; coalition@cqct.qc.ca

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Hausse des taxes sur les cigarettes et investissement dans la lutte contre le tabac:

Les groupes de santé québécois accueillent favorablement les mesures annoncées

Au Québec comme en Ontario, les prix des cigarettes demeurent cependant
les plus bas en Amérique du Nord

Montréal, le 5 avril 2001 – Les groupes de santé québécois accueillent favorablement la hausse des taxes sur le tabac – soit une hausse de quatre dollars par cartouche - annoncée aujourd’hui par le gouvernement fédéral et le Gouvernement du Québec. Rappelons que les deux paliers de gouvernement se partagent à parts égales toute hausse des taxes sur le tabac. Pour le Gouvernement du Québec, les revenus annuels supplémentaires provenant de la part québécoise de 2 \$ par cartouche sont estimés à 80 millions de dollars.

« Cette hausse de taxes représente un progrès significatif dans la lutte contre le tabagisme, particulièrement en ce qui concerne la prévention du tabagisme chez les jeunes. » affirme **Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**. « Rappelons cependant qu’il reste encore bien du chemin à parcourir avant de retrouver les niveaux de taxation de 1994 (équivalant aujourd’hui à un prix total d’environ \$53,00 par cartouche). Le prix des cigarettes, tant au Québec qu’en Ontario, demeure le moins élevé en Amérique du Nord. Cette hausse constitue un pas important dans la bonne direction, et nous sommes heureux face à l’engagement du ministre des Finances, monsieur Paul Martin, à savoir qu’il y aura bientôt d’autres hausses » précise Louis Gauvin.

Investissement dans la lutte contre le tabac au Québec

Les groupes de santé applaudissent également l’engagement du Gouvernement du Québec concernant l’augmentation des investissements dans la prévention du tabagisme. La ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux, madame Agnès Maltais, a annoncé aujourd’hui que 10 millions de dollars provenant de la hausse des taxes provinciales sur le tabac seraient investis dans des programmes de lutte au tabagisme. Par cette mesure, la ministre double l’enveloppe budgétaire consentie à la lutte contre le tabac, qui passera ainsi à 20 millions \$ au total (incluant les 5 millions \$ pour le remboursement des aides à la cessation). Ce montant représente environ 2,71 \$ par habitant.

« Les groupes de santé sont très heureux de l’annonce de la ministre » affirme **M. Gauvin**. « Nous sommes ravis que le gouvernement souscrive au principe d’affecter une part des revenus provenant de la hausse des taxes à des programmes de réduction du tabagisme. Nous avons toujours été d’avis que ces revenus devaient servir à lutter contre le tabac, puisqu’ils proviennent de la taxation d’un produit qui, tout compte fait, n’apporte à ses usagers que souffrances, maladies et décès, et qui entraîne une extraordinaire ponction de nos ressources en termes de soins de santé » précise-t-il.

« Vingt millions de dollars, c’est le plus important montant que le gouvernement ait jamais investi dans la lutte contre le tabac. C’est très significatif. Nous saluons la ministre des Finances, Mme Pauline Marois, ainsi que sa collègue responsable du tabac, Mme Agnès Maltais, pour avoir posé des gestes qui sont plus cohérents avec la gravité de ce problème de santé publique ».

Rappelons que plus tôt cette semaine, un regroupement de 90 organismes communautaires et de santé a réclamé un investissement annuel de 75 millions \$, un montant qui pourrait être atteint de manière progressive et qui devrait provenir des revenus découlant des prochaines hausses des taxes sur le tabac.

« *Nous félicitons le Gouvernement du Québec de son engagement à consacrer plus de ressources à la réduction du tabagisme. Il est cependant important de rappeler que, selon les études scientifiques consultées, d'autres investissements seront encore nécessaires pour financer adéquatement la lutte contre le tabac*, explique **Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé**. L'organisme américain *Centers for Disease Control and Prevention (CDC)* a statué qu'un programme efficace de lutte contre le tabagisme nécessite un financement annuel de l'ordre de 64 à 178 millions de dollars pour une population équivalente à celle du Québec. Cela représente un montant de 8,67 \$ CA à 24,15 \$ CA par habitant.

« *Nous allons donc poursuivre notre travail auprès des décideurs politiques et démontrer qu'un financement plus substantiel est essentiel pour atteindre des objectifs élevés en matière de réduction du tabagisme*, poursuit **M. Bujold**. *Le tabagisme est la plus importante cause de décès et de maladies évitables dans notre société. Le tabac tue plus de gens que ne le font les drogues, l'alcool, le sida, les accidents de la route, les suicides et les homicides mis ensemble.* »

Au Québec, l'industrie du tabac dépense près de 90 millions de dollars par année dans le seul but de faire la promotion de ses produits. « *Contrairement à d'autres épidémies comme celles du sida ou de la tuberculose, l'épidémie du tabac est soutenue par une industrie qui fait tout pour encourager les gens à fumer. Dans le cas du tabac, un financement élevé est donc indispensable pour lutter à armes égales contre ceux qui propagent cette épidémie* » ajoute **Gilles Lépine, porte-parole pour la Fédération québécoise du sport étudiant**.

Investissements de 96 millions \$ par année par le gouvernement fédéral

Les groupes de santé du Québec accueillent aussi favorablement l'investissement annuel (pour cinq ans) de 96 millions \$ du Gouvernement fédéral dans la lutte contre le tabac. Cet investissement représente 3,19 \$ *per capita*. « *C'est une excellente nouvelle pour la santé de tous les Canadiens. Nous sommes très reconnaissants envers le ministre de la Santé, l'honorable Allan Rock, qui n'a ménagé aucun effort pour obtenir un tel financement* » affirme **François Damphousse, directeur du bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs**.

Les groupes de santé soulignent cependant que cet investissement ne permet pas encore d'atteindre le seuil de financement recommandé par le *CDC* pour la lutte contre le tabagisme, même lorsqu'on y ajoute le budget du gouvernement du Québec. Les groupes de santé poursuivront donc leurs efforts pour faire accroître le budget fédéral consacré à la lutte contre le tabac.

« *Les experts mondiaux en économie s'accordent pour dire que l'augmentation du prix du tabac constitue une mesure réellement efficace pour dissuader les jeunes* » explique **Suzanne Lemire, porte-parole pour la Division du Québec de la Société canadienne du cancer**. La Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé ont toutes deux affirmé qu'une hausse de 10 % du prix des cigarettes se traduit par une baisse de la demande de 4% au sein de la population générale, et d'un pourcentage encore plus élevé chez les jeunes. « *Lorsqu'on constate que près de 20 000 adolescents commencent à fumer chaque année au Québec, on peut être certain que ces mesures sauveront la vie de milliers de jeunes québécois* » conclut-elle.